

l'activité industrielle sur notre territoire. Les écosystèmes industriels, les pôles de compétitivité, le réseautage, la participation à des projets communs innovants sont des outils de stratégie de maintien et de développement de notre industrie. Les chocs récents montrent l'importance de l'implantation dans le territoire, ou plus précisément les dégâts lorsque les entreprises ne sont pas intégrées dans des processus industriels en recherche de collaboration.

Il faut se souvenir qu'il n'y a pas si longtemps, l'industrie était absente des objectifs. L'Europe se concentrait sur les services. Au-delà d'un pourcentage, c'est un état d'esprit qu'il faut instaurer. Le soutien à l'industrie et à ses processus est probablement le meilleur rempart pour la prospérité économique et sociale d'une région ou d'une communauté d'un État.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très concrète et pour votre investissement dans ce dossier. Je n'en doutais pas. L'Industrie est essentielle. Vous avez rappelé les chiffres, ils sont connus avec les fourchettes, mais en termes de création d'emplois, d'exportations, de recherches, c'est évidemment tout un effet d'entraînement qui est important pour une région. Je sais que vous y êtes attentif.

On comprend bien que d'autres pays qui sont à vos côtés, comme la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Pologne ou l'Italie aient déploré cette modification d'objectifs. C'est dangereux parce qu'à force de se donner successivement des objectifs différents, on risque de finir par avoir de bons groupes de travail, mais de ne plus très bien savoir où va le navire. C'est un peu d'ailleurs une question générale par rapport à l'Union européenne, changer des objectifs. Ce n'est pas la première fois, l'Europe avait déjà décidé de se concentrer sur d'autres secteurs puis était revenue très légitimement sur un secteur fragilisé comme l'industrie et maintenant on semble refaire une courbe rentrante. J'ai peur que cela ne témoigne d'une certaine incapacité à répondre à des défis essentiels pour l'Union européenne et pour les régions et les pays qui la composent.

Les sherpas ont fait toute une série de demandes qui ont, sans doute, été actées. On s'en félicite. L'approche sectorielle est abandonnée, or chaque secteur est confronté à des difficultés spécifiques. C'est peut-être dommage.

Trois groupes de travail : Énergie, Innovation, Commerce et surcapacité. Ces groupes ont manifestement une raison d'être, certainement. Je ne sais pas si, par le biais de ces groupes, on va arriver à donner des réponses très concrètes et avoir une stratégie très claire de ce que l'Union européenne veut faire de son entreprise. J'ai un peu le sentiment que l'on ne sait

pas trop bien que faire. Cela m'interpelle. Je sais que vous resterez vigilant et c'est une thématique sur laquelle on reviendra certainement parce que la concurrence est ce qu'elle est. La Région wallonne, seule, doit s'inscrire dans un contexte plus global. On ne pourra pas tout seul, malgré les pôles de compétitivité, malgré toute une série de mesures, défendre notre industrie. Cela doit se faire également au niveau européen, dont on attend décidément beaucoup.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES ENTREPRISES À CROISSANCE RAPIDE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les entreprises à croissance rapide ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, le journal *l'Écho* du 20 octobre dernier évoquait la dernière étude de la Vlerick Business School et d'Ernst and Young relative à ces entreprises belges qui continuent de se distinguer par une croissance exponentielle de leur activité et de l'emploi.

Les entreprises à croissance rapide y sont définies comme celles qui emploient au moins 10 travailleurs et dont la valeur ajoutée augmente d'un niveau élevé chaque année. C'est-à-dire qu'entre 2012 et 2015, 1410 entreprises sont parvenues à augmenter chaque année de 20 % leur valeur ajoutée.

Les entreprises à croissance rapide sont principalement actives dans les services axés sur la connaissance, communication, sciences, technologie, administration. Elles sont toutefois sous-représentées dans les secteurs plus traditionnels tels que la production, la construction, le commerce de détail et le transport.

Beaucoup de ces entreprises sont situées à Bruxelles, dans le Brabant wallon et à Anvers. Pour la Wallonie, les provinces de Hainaut et de Liège en comptent peu.

M. le Ministre a-t-il pu prendre connaissance de cette étude et des résultats propres à la Wallonie ? L'étude apporte-t-elle des nouveaux éléments sur les facteurs permettant une surreprésentation du Brabant wallon parmi les régions accueillant le plus de ces entreprises à croissance rapide ? Quelle est la stratégie de la Wallonie pour améliorer les statistiques à Liège et dans le Hainaut ? Quelles clés de succès présentes dans le Brabant wallon peuvent être transposées dans les

autres provinces wallonnes ? Dans quelle mesure ce succès du Brabant wallon peut-il profiter aux autres provinces ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, cette étude parue en octobre 2016 se place dans la même perspective que celle réalisée par Ernst and Young en décembre 2015 sur les caractéristiques des entreprises en forte croissance et intitulée « Ces PME belges qui surperforment ».

L'étude est réalisée sur la période 2004-2013. Il y est relevé que les éléments différenciant des entreprises en forte croissance du point de vue de l'emploi et de la valeur ajoutée étaient un processus pluriel et collectif, la connaissance approfondie de l'entreprise et de son environnement, la capacité à développer une vision d'avenir, le fait qu'ils acceptent d'être challengés, l'internationalisation, la capacité à réagir instantanément aux opportunités et aux menaces, la différenciation, la professionnalisation de la gestion et appel à l'expertise et, enfin, leur gouvernance.

Les entreprises surperforantes sont présentes dans tous les secteurs, mais en plus forte proportion dans les secteurs ayant connu une forte croissance.

De telles entreprises sont présentes dans toutes les provinces, mais leur présence dépend plus du secteur. Au cours de la crise, elles sont devenues encore plus performantes et les moins performantes encore moins performantes. Une bonne capitalisation de départ est manifestement un gage de succès et de surperformance. La surperformance est vertueuse : dégager des résultats permet d'augmenter les fonds propres donc leur permet d'investir plus. Le personnel des entreprises est mieux payé et plus productif.

Enfin, un point qu'il est notable de relever depuis les épisodes de Caterpillar et de ING est que ces entreprises sont proportionnellement davantage caractérisées par un actionnariat étranger. Nous sommes à cet égard en train d'étudier cette question d'entreprises systémiques, d'une part, et à risque, d'autre part.

L'aspect sectoriel était déjà mentionné dans l'étude de décembre 2015, à savoir que les entreprises technologiques sont proportionnellement plus présentes dans le groupe des entreprises surperforantes. Les auteurs apportaient néanmoins une nuance à ce propos. Je cite ici le passage en question : « D'entrée de jeu, démontons un mythe : la croissance n'est pas l'apanage des sociétés technologiques. Il en ressort que seule une minorité d'entreprises surperforantes sont actives dans un domaine de haute technologie, essentiellement la biotechnologie et la mécanique de précision. Cela concerne au premier chef des *spin-offs* universitaires.

Cependant, ces entreprises, lorsqu'elles passent le cap de la commercialisation et de la rentabilité, font partie des plus performantes. Leur caractéristique est de créer leur propre marché et de s'y installer durablement en tant que leaders, veillant à conserver une longueur d'avance sur tout poursuivant. »

Si l'on s'intéresse à présent au lieu d'implantation des entreprises en forte croissance, il faut avoir à l'esprit que les données utilisées pour l'étude ne permettent pas d'identifier les entreprises par siège d'exploitation, mais bien par siège social ce qui biaise les résultats pour Bruxelles.

Par ailleurs, on sait également que le Brabant wallon est très performant grâce au domaine des sciences du vivant et, en particulier, la pharmacie. Indirectement, ce dynamisme entraîne les autres provinces grâce aux pôles de compétitivité.

Plusieurs de ces très grands groupes sont étrangers. Des études sont en train d'être menées afin de déterminer leur degré d'ancrage en croisant les données de la comptabilité régionale avec un retour des acteurs du terrain. Plus précisément, nous étudions si ces groupes font appel à des sous-traitants locaux lorsque ceux-ci sont en mesure de fournir une prestation de qualité similaire à celle d'un prestataire non wallon.

De manière analogue, certains grands groupes sont importants pour l'économie locale du fait de leur taille, mais ils n'ont pas beaucoup de liens avec les autres secteurs. À l'inverse, d'autres secteurs sont plus petits en taille, mais les liens qu'ils ont avec d'autres secteurs font que, dans l'ensemble, ils sont plus structurants pour notre économie et ont un effet d'entraînement global plus grand. C'est le cas de certains secteurs qualifiés de traditionnels. Il s'agit donc d'une perspective à avoir à l'esprit. Il ne faut pas non plus oublier que l'étude ne considère pas les entreprises de moins de dix salariés lorsque l'on sait qu'elles représentent environ 25 % de l'emploi total et 84 % des entreprises. Même s'il est vrai que la productivité a tendance à croître avec la taille de l'entreprise, les très petites entreprises constituent une part importante de notre tissu économique.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très détaillée. Je vois que vous avez pris le temps d'étudier les différents éléments repris dans cette étude et d'analyser le profil des entreprises, pourquoi n'entendons-nous pas parler d'entreprises sur les provinces de Hainaut et de Liège ? La distinction notamment siège social et siège d'exploitation peut jouer un rôle important. Le but de cette question était d'attirer l'attention sur cette étude et d'en retenir les éléments intéressants pour développer nos entreprises à certains endroits.